

Féminisation lexicale et rédaction épicène

Emploi du doublet (le conseiller ou la conseillère pédagogique)

Le doublet est à privilégier dans un texte. Un doublet est un ensemble constitué de la forme masculine d'un mot et de la forme féminine correspondante (la serveuse ou le serveur). Notons que l'ordre des mots est libre, s'il n'y a pas d'adjectif ou de participe passé à accorder. Toutefois, s'il y a un accord grammatical à faire, celui-ci devant se faire au masculin, le nom masculin sera placé à côté du mot à accorder. Par exemple : *Les conseillères et les conseillers embauchés récemment seront présents à la réunion.*

Emploi du doublet abrégé (chacun(e))

Le recours au doublet abrégé doit se limiter aux contextes où l'espace est restreint (tableaux, etc.). Pour le former, on a recours aux parenthèses (chacun(e), adjoint(e) administratif(ive)). L'utilisation d'autres signes, comme le point ou la barre oblique, est déconseillée.

Adjectifs (des secrétaires compétentes et compétents)

Il est souvent possible de caractériser des personnes de façon inclusive sans employer un adjectif au masculin générique, par exemple :

- un doublet d'adjectifs (des secrétaires compétentes et compétents);
- un adjectif épicène (un étudiant ou une étudiante responsable);
- un groupe prépositionnel (l'agronome à la retraite);
- une subordonnée relative (un candidat ou une candidate qui a de l'expérience);
- une tournure avec un participe présent (des scientifiques s'intéressant à...).

Tournures inclusives

Plusieurs stratégies permettent d'obtenir des phrases ou tournures inclusives, par exemple :

- Consulter le guide d'utilisation plutôt que Consulter le guide de l'utilisateur;
- On a invité plusieurs spécialistes plutôt que Plusieurs spécialistes ont été invités.



Foire aux questions, par ici.

Désignation neutre (chaque élève)

Une désignation neutre est un mot ou un groupe de mots qui fait référence à une ou plusieurs personnes et dont la forme ne peut présenter d'alternance entre le féminin et le masculin, par exemple :

- une appellation de personne épicène employée avec un déterminant épicène (chaque élève, plusieurs scientifiques);
- une appellation de personne à genre grammatical fixe (un contact, la personnalité);
- un pronom dont la forme ne varie pas (on, bon nombre);
- un nom collectif ou un nom d'unité administrative (la population, l'auditoire, la faculté, la direction, le personnel).

Recours au masculin générique

Dans un texte, le masculin générique peut être employé en plus des doublets complets et des désignations neutres, si la présence du féminin est suffisamment soulignée. Son emploi est donc une solution acceptable dans un texte qui comporte déjà de nombreux doublets et désignations neutres. Aussi, l'Office québécois de la langue française déconseille l'emploi d'une note du type « Pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé comme générique et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes ».